

## Registre des Délibérations du Conseil Municipal

### DE LA VILLE DE BEGLES

#### SÉANCE DU 20 mai 2025

##### DÉLIBÉRATION N°2025\_045

**OBJET : MISE EN RÉGIE DE LA CITÉCIRQUE**

Le 20 mai 2025, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **14 mai 2025**.

**Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE.**

**S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :**

**Mme Sylvaine PANABIERE donne procuration à M. Vincent BOIVINET, M. Guénoé JAN donne procuration à M. Pierre OUALLET, Mme Isabelle TEURLAY NICOT donne procuration à M. Christophe THOMAS, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE, M. Kewar CHEBANT donne procuration à M. Xavier-Marie FEDOU.**

**Absent :**

**M. Florian DARCOS**

**Secrétaire de la séance : MME Nadia BENJELLOUN-MACALLI**

Madame Nadia BENJELLOUN-MACALLI expose :

La Ville de Bègles a lancé il y a trois ans un travail autour du projet de service de la Vie Culturelle en lien avec la feuille de route stratégique de la culture portée par la municipalité.

Dans ce cadre, le service Vie Culturelle a mis en place une nouvelle organisation, validée en Comité Social Technique en 2023. Le service est composé d'une équipe centrale au sein de l'Hôtel de Ville et de plusieurs entités : le Musée de la Création Franche, la Maison Municipale de la Musique, la Bibliothèque et la CitéCirque.

Cette dernière était jusqu'à présent portée par l'association CREAC.

Dans la poursuite de cette clarification des missions et objectifs culturels de la collectivité et après s'être assuré de ne pas perdre de financements dédiés à la culture, il est aujourd'hui possible de mettre en régie la totalité de l'entité CitéCirque.

Cette entité disposant déjà d'un budget de fonctionnement municipal, poursuivra le travail autour de la saison CitéCirque avec des spectacles de cirque contemporain sous chapiteaux, de musique, de danse et des rendez-vous atypiques. La Ville maintiendra également son soutien à la création et à la diffusion de spectacles. La CitéCirque continuera de disposer d'une identité visuelle propre, en lien avec la direction de la Communication de la Ville.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du CREAC du 5 mai 2025, a acté la dissolution de l'association et le transfert des biens mobiliers et financiers à la Ville de Bègles à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Les agents actuellement partiellement mis à disposition de l'association seront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 totalement rattachés à la Ville de Bègles.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil municipal,**

**ENTENDU le rapport de présentation**

**VU** le Code général des collectivités territoriales

**VU** le Code du travail et notamment son article 1224-3

**VU** le Comité Social Technique du 19 septembre 2023

**CONSIDÉRANT** qu'il est devenu pertinent que la Ville assure l'activité de la CitéCirque exercée actuellement par l'association CREAC au regard de l'évolution du champ du spectacle vivant et notamment de sa gestion multi partenariale

**CONSIDÉRANT** qu'il convient pour reprendre cette activité de le rattacher au service vie culturelle et plus particulièrement à son entité CitéCirque

**CONSIDÉRANT** que la reprise de l'activité par la Ville implique la réintégration des agents municipaux mis à disposition de l'association, la reprise des biens et le matériel nécessaires à l'activité, et tous les éléments d'actifs et de passifs de l'association

**CONSIDÉRANT** que la mise en régie de cette activité n'implique aucun changement sur les horaires et sur le lieu d'accueil du public qui restent identiques à ceux proposés par l'association

**CONSIDÉRANT** qu'au regard des différentes formalités qui incombent à la Ville et à l'association dans le cadre de ce projet, il est proposé que la reprise totale de l'activité de ce service s'effectue au 1<sup>er</sup> janvier 2026

## **DÉCIDE**

**Article 1** : D'approuver la reprise en régie de l'activité de l'association CREAC et son rattachement à l'entité municipale CitéCirque au sein du service vie culturelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Article 2** : De dire que la Ville reprendra les agents mis à disposition de l'association, les biens et le matériel nécessaires à l'activité, et tous les éléments d'actifs et de passifs de l'association.

**Article 3** : De dire que la Ville se réserve de reprendre à son nom les contrats de fournitures et services conclus par l'Association qui le nécessiteraient.

**Article 4** : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

VOTANTS : 34		VOIX
Pour	34	

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Fait et délibéré le 20 mai 2025**

**LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,**

**MME Nadia BENJELLOUN-MACALLI**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**LE MAIRE,**

**M. Clément ROSSIGNOL PUECH**

# Association CREAC

## La CitéCirque

### **P.V. de l'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE du 05 Mai 2025 à 19h15**

Etaient présents : (cf. liste ci-jointe)

Les membres et administrateurs du CREAC se sont réunis, en Assemblée Générale Mixte le 05 Mai 2025 à 19h35.

L'Assemblée Générale Mixte est présidée par Mme Mathilde GILLOIRE, en tant que présidente.

Conformément aux nouveaux statuts, la Présidente déclare que l'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle que la séance se présentera en 2 temps, avec un premier composé en Assemblée générale ordinaire dont l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire
- Rapport moral année 2024
- Rapport financier année 2024
- Rapport spécial du commissaire aux comptes
- Affectation du Résultat 2024
- Budget prévisionnel 2025
- Questions diverses

#### **Première résolution – Approbation de l'ordre du jour**

**Vote : POUR 9    CONTRE 0    ABSTENTION 0**

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents*

-----

#### **Deuxième résolution – Rapport moral 2024**

Lecture est faite du rapport moral (documents annexes)

**Vote : POUR 9    CONTRE 0    ABSTENTION 0**

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.*

-----

### **Troisième résolution – Rapport financier 2024**

L'expert-comptable du cabinet comptable Onésime fait lecture des comptes annuels (documents annexes)

- 1) - Compte de résultat
- 2) - Bilan Actif et bilan Passif

Madame Jeanne Fontan, commissaire aux comptes du Cabinet Mazars fait lecture de ses rapports :

- 1) - rapport sur les comptes annuels
- 2) - rapport spécial sur les conventions réglementées

L'Assemblée Générale prend acte du rapport financier « Bilan Actif-Passif et compte de résultat » et des rapports du commissaire aux comptes et les approuve.

**Vote : POUR 9      CONTRE 0      ABSTENTION 0**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

-----

### **Quatrième résolution – Proposition d'affectation du résultat**

La Présidente propose d'affecter les résultats au **report à nouveau**

**Vote : POUR 9      CONTRE 0      ABSTENTION 0**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

-----

### **Cinquième résolution : Budget prévisionnel 2025**

La Présidente propose de voter le budget prévisionnel 2025 présenté avec un souhait d'utilisation de fonds propres, notamment dans la perspective de soutenir les équipes artistiques dans cette période compliquée post covid, de pallier des absences de personnel, de prendre en compte un déficit plus élevé de manière exceptionnelle pour la première date humour, de mettre en œuvre un livret pour les 20 ans d'accueil cirque à Bègles et d'accueillir des projets dans l'espace public sans billetterie.

Lecture du budget prévisionnel (document annexe)

**Vote : POUR 9      CONTRE 0      ABSTENTION 0**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

-----

### **Questions diverses**

Les membres de l'Assemblée Générale n'ont pas de questions spécifiques à poser.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune personne ne demandant la parole, l'Assemblée générale ordinaire est close.

La Présidente poursuit par l'ouverture de l'Assemblée générale exceptionnelle dont elle rappelle l'ordre du jour :

- Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale statuant à titre exceptionnel
- La dissolution de l'association CREAC au 31 décembre 2025 et dévolution de l'actif et des biens
- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateur.rices, les pouvoirs et les obligations
- Questions diverses

**Première résolution – Approbation de l'ordre du jour**

**Vote : POUR 9      CONTRE 0      ABSTENTION 0**

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents*

**Deuxième résolution – Dissolution de l'association CREAC au 31 décembre 2025 et dévolution de l'actif et des biens à la Ville de Bègles telle que mentionnée dans les statuts de l'association (vote à bulletins secrets)**

La présidente présente les motifs de la proposition de dissolution et donne ensuite la parole à tout membre de l'assemblée désirant s'exprimer.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu les raisons qui conduisent à proposer à l'assemblée la dissolution, décide de dissoudre l'association, au 31 décembre 2025, et d'ouvrir la phase de liquidation.

Comme cela est mentionné dans les statuts, la dissolution donnera lieu à une dévolution de l'actif net, des biens et des fonds de l'association à la Ville de Bègles, à titre gracieux.

La dissolution donnera lieu par ailleurs à la dévolution du passif éventuel.

**Vote : POUR 9      CONTRE 0      ABSTENTION 0**

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents*

**Troisième résolution – Nomination d'un ou plusieurs liquidateur.rices, les pouvoirs et obligations**

Fanny Deaux et Amélie Dussurgey se proposent aux missions de liquidatrices. Jacques Avignon intervient également pour se proposer en tant que suppléant.

**Vote : POUR 9      CONTRE 0      ABSTENTION 0**

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.*

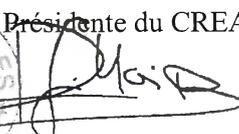
L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer Mesdames Deaux et Dussurgey en qualité de liquidatrice et Monsieur Avignon en tant que suppléant. L'assemblée générale extraordinaire confère aux liquidatrices les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations en cours, procéder au recouvrement des créances, payer les dettes éventuelles, attribuer le boni (liquidité restantes) à la Ville de Bègles.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne également pouvoir aux liquidatrices d'accomplir toutes les formalités déclaratives et de publicité liées à la dissolution.

**Questions diverses**

Les membres de l'Assemblée Générale n'ont pas de questions spécifiques à poser.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h33.

La Présidente du CREAC  
  
Mathilde GILLOIRE



# Association CREAC

## La CitéCirque

### **P.V. du Conseil d'Administration du 05 Mai 2025 à 18 H 00**

Etaient présents : (cf. liste ci-jointe) :

Les administrateurs du CREAC se sont réunis en Conseil d'Administration le 05 Mai 2025 à 18h00

Ce Conseil d'Administration est présidé par Mme Mathilde GILLOIRE, en tant que présidente.

Il est constitué de 6 membres dont 4 membres élus en Assemblée Générale et 2 membres de droit nommés par le Maire selon délibération du Conseil Municipal.

Les représentants du Conseil d'Administration étant majoritaires, la présidente déclare alors que le Conseil d'Administration est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

La présidente rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Modification du Conseil d'administration : démission et remplacement d'un membre de droit
- Rapport moral 2024
- Rapport financier 2024
- Affectation des résultats 2024
- Budget prévisionnel 2025
- Questions diverses

#### **Première résolution – Approbation de l'ordre du jour**

**Vote : POUR 6      CONTRE 0      ABSTENTION 0**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve l'ordre du jour de la présente réunion. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

-----

#### **Deuxième résolution – Remplacement d'un membre de droit**

La proposition d'un nouveau membre de droit est faite aux membres du CA : Mr Marc Chauvet a été désigné lors du dernier conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2025 pour remplacer Mr d'Ancona qui pour des raisons personnelles n'a souhaité poursuivre son mandat.

**Vote : POUR 6      CONTRE 0      ABSTENTION 0**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et le conseil d'administration compte un nouveau membre pour les prochaines résolutions.

-----

### **Troisième résolution – Rapport moral 2024**

Lecture est faite du rapport moral (documents annexes)

**Vote : POUR 7 CONTRE 0 ABSTENTION 0**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

-----

### **Quatrième résolution – Rapport financier 2024**

L'expert-comptable du cabinet comptable Onésime fait lecture des comptes annuels (documents annexes)

- 1) - Compte de résultat
- 2) - Bilan Actif et bilan Passif

**Vote : POUR 7 CONTRE 0 ABSTENTION 0**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents. Le conseil d'administration arrête le rapport financier « Bilan Actif-Passif et compte de résultat » et approuve celui-ci.

-----

### **Cinquième résolution – Proposition d'affectation du résultat**

La Présidente propose d'affecter les résultats au **report à nouveau**.

**Vote : POUR 7 CONTRE 0 ABSTENTION 0**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

-----

### **Sixième résolution – Budget prévisionnel 2025**

La Présidente propose de voter le budget prévisionnel 2025 présenté avec un souhait d'utilisation de fonds propres, notamment dans la perspective de soutenir les équipes artistiques dans cette période compliquée post covid, de pallier des absences de personnel, de prendre en compte un déficit plus élevé de manière exceptionnelle pour la première date humor, de mettre en œuvre un livret pour les 20 ans d'accueil cirque à Bègles et d'accueillir des projets dans l'espace public sans billetterie.

**Vote : POUR 7 CONTRE 0 ABSTENTION 0**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

-----

## Questions diverses

Pourquoi les budgets de résidence sont si différents d'un projet à l'autre ?

Les budgets diffèrent d'un projet à l'autre car il y a des équipes composées de plus ou moins de personnes (Cie Contrebande : une quinzaine de personnes / Cirque Lambda : 3 à 5 personnes), des temps d'accueil plus ou moins long (5 à 10 jours), et des financements parfois croisés (exemple Un Artiste-Un collègue pour le Cirque Lambda soutenu par le Département de la Gironde).

Les membres du Conseil d'Administration n'ont plus de questions spécifiques à poser.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune personne ne demandant la parole,

La séance est levée à 19h25.

La Présidente



The image shows a circular stamp with the text "CREAC DE BEG" at the top, "Siège Social" in the middle, and "MAIRIE DE BÈGLES" at the bottom, flanked by two stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Mathilde GILLOIRE